



COVID 19

Protocole sanitaire du Club des Archers de Carrière sur Seine Avenant aux documents Plan de reprise d'activité et Consignes Archer COVID-19 du 11 mai 2020

Vous trouverez ci-dessous les principales mesures à respecter par les archers se rendant aux séances de tir à l'arc au Gymnase de l'Ardenne :

Respecter les mesures barrières en vigueur

- Port du masque obligatoire dans toute l'enceinte du gymnase pour les + de 11 ans en dehors du pas de tir. **Toute personne refusant de porter le masque sera exclue du gymnase.**
- Utilisation par chacun de son gel hydro-alcoolique
- Distanciation 1.5 mètre
- L'accès au gymnase est réservé uniquement
 - o Aux archers, Entraîneurs
 - o Les parents des jeunes archers ne sont pas autorisés à entrer dans le gymnase
- Chaque Entraîneur/Instructeur/Responsable sera référent durant la séance et veillera au respect du protocole
- L'accès au local technique est uniquement autorisé pour un seul encadrant.
- Le nombre de tireurs sur le pas de tir est limité à 9. Au-delà, le tir s'effectuera par vague (exemple A/B).

Conditions d'entraînement

- **Avant l'entraînement**

Afin de préserver la santé des archers et des autres utilisateurs du gymnase et ainsi limiter les risques de fermeture du gymnase, il appartient aux archers de s'assurer de respecter ces conditions :

Présenter un état de bonne santé et plus particulièrement rester à domicile et informer de son état si l'un des symptômes suivants est constaté :

- o fièvre, sensation de fatigue anormale,
- o gêne/difficultés respiratoires, gênes ou douleurs thoraciques ou abdominales,
- o diarrhée ou vomissement, courbatures inhabituelles,
- o perte de goût et d'odorat,
- o gorge douloureuse ou irritée, toux

- Ne pas avoir été en contact avec une personne présentant des signes ou diagnostiquée COVID-19
- Veiller à apporter ses effets personnels (mouchoirs jetables, masque, gel hydroalcoolique, gourde/bouteille d'eau)
- L'accès se fait via les portes vitrées du gymnase
- Avoir rempli et transmis le formulaire d'accès

https://archers-de-carrieres78.sportsregions.fr/media/uploaded/sites/13342/document/5ebeb1a20b2_formulairedaccess.pdf

- **Pendant l'entraînement :**

- A l'entrée dans le gymnase :
 - Se laver les mains (eau/savon ou gel hydroalcoolique)
 - D'indiquer sa présence sur le cahier prévu à cet effet localisé à l'entrée du gymnase (nom, prénom, jour, heure)
- Chaque participant doit porter une attention particulière au respect des gestes barrières tout le long de sa présence
- L'accès au vestiaire est limité. Seul le vestiaire côté gardien est accessible
- Le montage et le démontage du matériel s'effectue dans les zones désignées
- Chaque archer utilise son blason et ses clous
- Il est interdit de tirer à plusieurs sur le même blason
- il est interdit d'enlever du blason ou de toucher les flèches d'un autre archer
- Les archers peuvent retirer leur masque sur le pas de tir ou pendant la séquence de tir. Dans toutes les autres situations, le port du masque est obligatoire.
- Sur le pas de tir, les archers assurent une distanciation sociale minimale de 1,5 mètre

- **Fin de séance**

- Avant de quitter le gymnase, les archers doivent se désinfecter les mains
- La sortie se fera du côté des portes vitrées du gymnase



Ce protocole est susceptible d'être modifié à tout moment en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Merci de le respecter pour pratiquer dans les meilleures conditions